



CONSEIL MUNICIPAL
15 DÉCEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-376

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 8 décembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT.

REPRESENTE(S) : Laurence PIGNIER, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Frédéric GOURIER, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Marie BACH, Xavier BAUDRY, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à André BONET, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Chantal GOMBERT, Fatima DAHINE, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Bruno NOUGAYREDE, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE

ABSENT(S) : M. Bernard REYES.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====
Convention de Partenariat Ville de Perpignan - Association Ovale Citoyen - Année 2023- 2025

M. Louis ALIOT expose :

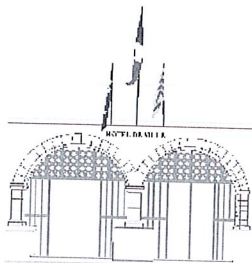
Mes chers collègues,

L'association Ovale Citoyen a pour but de promouvoir l'inclusion sociale et professionnelle et lutter contre toutes les formes de discrimination grâce au rugby.

Ovale Citoyen a pour projet de créer une antenne Ovale Citoyen sur la ville de Perpignan. Elle animera un dispositif de coaching personnalisé en direction des publics en situation d'échec scolaire et professionnel, certains même marginalisés ou à la lisière de la délinquance et originaires des quartiers prioritaires de Perpignan : Diagonale du Vernet, Haut-Vernet, Bas-Vernet.

Outre une pratique régulière du rugby, Ovale Citoyen propose un accompagnement juridique, social et administratif en accès libre et gratuit.

Découpé en **5 actions complémentaires**, ce dispositif est voué à aller chercher les



jeunes de 16 à 30 ans directement sur leur territoire, au cœur de leur quartier, à l'école, dans leur environnement de loisirs, afin de les amener tout d'abord à monter en compétences essentielles (soft skills) qui leur permettront par la suite d'intégrer sereinement un apprentissage, une formation, un emploi pérenne.

La Ville de Perpignan s'engagera au travers d'une convention avec Ovale Citoyen dont les conditions principales sont les suivantes :

- financer les activités de l'association pour un montant de **240 000 €** dans le cadre des actions menées pour une durée de 3 ans, selon l'échéancier suivant :
 - ❖ Exercice 2023 :
 - 1^{er} versement : **20 000 €** à la **signature** de la convention
 - 2^{ème} versement : **30 000 €** au mois de **mai 2023** à la présentation des comptes de l'exercice 2022.
 - 3^{ème} versement : **30 000 €** au mois **d'octobre 2023** à la présentation des documents prévus art 8 de la présente convention.
 - Projet supervisé et participation de la Direction de la Jeunesse Vie étudiante et Insertion professionnelle au Comité de pilotage.
 - Mettre à disposition des locaux municipaux adaptés à leurs activités.

En contrepartie, Ovale Citoyen s'engagera :

- Déposer une demande de subvention en 2024 et 2025 et fournir tous les documents requis.
- Recruter deux éducateurs sociaux sportif, un conseiller en insertion à plein temps et une personne ressource dans le cadre du partenariat avec l'USAP (2/3 temps à l'USAP Formation et 1/3 temps à Ovale Citoyen). Les candidats seront prioritairement issus de Perpignan.
- Présenter son projet pédagogique sportif et projet éducatif au démarrage du projet
- Fournir un rétro planning et un calendrier d'interventions régulièrement mis à jour
- Répondre à toute demande de missions à la demande de la Ville de Perpignan
- Assurer le suivi personnalisé des jeunes tels que décrits dans l'article 2
- Organiser les actions du programme TEVA.
- Fournir les documents nécessaires à la mise à disposition des locaux (attestation d'assurance).

A cinq actions complémentaires :

1. Ovale Académie :

Durant 3 semaines les jeunes intègrent un programme de remobilisation et de redynamisation visant l'acquisition des compétences nécessaires à l'intégration d'une alternance : immersions en entreprise, remise à niveau des savoirs de base, travail sur le projet professionnel, sur la confiance en soi...

2. Suivi individuel et passerelle entreprise :

Le suivi individualisé des bénéficiaires est réalisé par le conseiller insertion référent à raison de 16h à 20h par jeune. Il s'opère par le biais de :
La pratique sportive, hebdomadaire et ouverte à tous, en partenariat avec l'USAP.
Des jobs dating sport-entreprise facilitant la rencontre des jeunes avec des

entreprises, des écoles, des centres de formation.

3. Corners emploi :

Stands animés sur site lors de manifestations sportives pendant lesquelles Ovale Citoyen et les opportunités pour les jeunes sont représentés.

4. Perpignan USAP Rugby tour :

Implanter le rugby dans les quartiers prioritaires de la ville par la découverte hebdomadaire du rugby co-animé par Ovale Citoyen et des jeunes d'USAP formation. Le projet se finalisera par un tournoi réunissant l'ensemble des quartiers choisis. Cette action permettra également le repérage du public cible destiné à alimenter aussi bien les programmes d'insertion d'USAP formation qu'Ovale citoyen.

5. Tribune solidaire :

Permet un accès gratuit des jeunes aux match de l'USAP, accompagnés par un membre d'Ovale citoyen

Un comité de pilotage Mairie/Ovale Citoyen se tiendra trimestriellement. Quinze jours avant celui-ci, Ovale Citoyen communiquera à la Mairie le bilan mensuel des actions réalisées. Le comité de pilotage se réserve le droit de modifier la fréquence des réunions selon l'évolution du projet.

Le comité de pilotage sera réalisé par l'association l'Ovale Citoyen et la Direction Jeunesse, Vie étudiante et Insertion professionnelle de la Ville afin de disposer d'un bilan personnalisé et d'une traçabilité des actions subventionnées en direction du public perpignanais.

Le Conseil Municipal décide:

- D'approuver la convention de partenariat entre la commune de Perpignan et l'association Ovale Citoyen dans les termes précisés ci-dessus ;
- D'approuver l'affiliation de la Ville à l'association Ovale Citoyen;
- D'inscrire au budget de la Ville le versement de l'affiliation de 240 000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que tout document utile en la matière.

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission :

Accusé reçu le : 23 DEC. 2022

Affiché le : 23 DEC. 2022

M. Louis ALIOT, Le Maire



